



SYNTHESE DE VOS CONTRATS

Accompagnement Willis Towers Watson France

En tant que courtier, Willis Towers Watson France vous accompagne au quotidien dans vos demandes d'assurance et d'attestations spécifiques.

Nous vous remercions d'adresser vos demandes à l'adresse suivante :

Messagerie dédiée aux Lions Clubs : fr.lions.club@wtwco.com

Téléphone : 09 72 72 01 35

Courrier : WILLIS TOWERS WATSON FRANCE – Tour HEKLA 52 Avenue du Général de Gaulle CS 10427 92094 LA DEFENSE Cedex

Nos équipes vous répondront par téléphone ou par e-mail. Veuillez à bien laisser vos coordonnées téléphoniques et adresse mail dans les courriers que vous nous adressez.

Assurance Responsabilité Organisateur

Vous êtes couverts en Responsabilité Civile dans le cadre de vos événements.

Au-delà de 1 500 participants, l'évènement doit faire l'objet d'une déclaration spécifique à Willis Towers Watson.

Les événements ci-après ne peuvent être couverts par votre assurance Responsabilité Civile :

- Manifestations à caractère politique, syndical ou religieux
- Manifestations sportives sur la voie publique, en l'absence du visa favorable du chef de service départemental de la jeunesse et de la vie associative
- Les manifestations comportant la pratique des sports suivants : Bobsleigh, Skeleton, Luge de compétition, Hockey sur glace, Plongée sous-marine, Spéléologie, Saut à ski, Varappe, Alpinisme, Boxe, Catch et autres sports de combat sauf le judo, Polo à cheval, sports aériens
- Manifestations comportant des engins aériens (y compris aéromodélisme) ou spatiaux, ainsi que les installations ou matériels de navigation aérienne.
- Manifestations avec des véhicules terrestres à moteur (VTM)
- Manifestations nautiques, tous dommages causés par des embarcations avec ou sans moteur, sauf sorties organisées par l'Assuré en mer sur chalutier ou en régates, ou en mer, sur fleuve ou rivière en bateaux de plaisance et à l'exclusion de la Responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant de l'embarcation.

Les biens qui vous sont confiés lors d'un événement peuvent être couverts pour une valeur unitaire maximale de 5 000 € et pour une valeur maximale de l'ensemble des biens de 100 000 €.

Au-delà de 5 000 € par bien et de 100 000 € pour l'ensemble des biens, vous avez la possibilité de réaliser auprès de Willis Towers Watson France une demande de couverture complémentaire.

Willis Towers Watson France

Société de courtage d'assurance et de réassurance

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637

Siège social : Tour HEKLA 52 Avenue du Général de Gaulle CS 10427 92094 LA DEFENSE Cedex

Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR>

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest -

CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

Assurances Lions Club 2022

Document non contractuel



Protection Juridique

Vous bénéficiez également d'une protection juridique auprès de l'assureur L'EQUITE qui vous permet d'obtenir des conseils et une assistance juridique dans les litiges qui vous opposent à des tiers.

L'Assistance Juridique « amiable » :

Après examen du dossier en cause, L'EQUITE vous conseille sur la portée ou les conséquences de l'affaire au regard de vos droits et obligations. L'EQUITE vous fournit son assistance au plan amiable, en vue d'aboutir à la solution la plus conforme à vos intérêts.

L'Assistance « aux procédures » :

Si besoin est, L'EQUITE prend en charge financièrement sous conditions les dépenses nécessaires à l'exercice ou à la défense de vos droits à l'amiable ou devant les juridictions compétentes.

Le Renseignement Téléphonique :

Service conseils est à votre disposition au **01 58 38 65 66** pour vous renseigner de **8h00 à 19h30** (horaires de France métropolitaine), du lundi au samedi, à l'exception des jours fériés.

Numéro de contrat à rappeler : AC 484 268

Individuelle accident

Dans le cadre des événements organisés par le Lions Club, vous bénéficiez également d'une couverture individuelle accident comportant des garanties décès, invalidité permanente totale accidentelle, indemnités journalières et assistance.

Également un numéro d'assistance rapatriement et frais médicaux d'hospitalisation est mis en place par votre assureur : **France** 01.49.02.46.70, **Etranger** : +33.1.49.02.46.70

Note : L'assurance individuelle accident ne couvre que les membres du Lions Club.

Si vous souhaitez étendre la couverture aux **participants non membres**, Willis Towers Watson France peut réaliser une étude sur demande.

Assurances Temporaires

Willis Towers Watson France propose sur demande des assurances temporaires spécifiques dans le cadre d'évènements définis.

- **Annulation d'évènement** : Couvertures au choix (frais irrécupérables, pertes de recettes...) suite à divers événements possibles (interdictions administratives, absence d'une personne essentielle, intempéries etc.).
- **Garantie complémentaire pour les dommages aux biens mobiliers confiés** ayant une valeur unitaire supérieure à 5 000 € ou dont la valeur de l'ensemble des biens dépasse un total de 100 000 €.
- **Garantie complémentaire pour les dommages** (incendie, vol, intempéries) concernant des matériels en location (chapiteaux, sonorisation..),
- **Assurance individuelle accident pour les participants.**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les services Willis Towers Watson France.